

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020.

Le Maire ouvre la séance à 19h05. Tous les membres du Conseil sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1. Fixation du taux de la taxe d'aménagement.

Après échanges, le Conseil décide de passer le taux de la taxe d'aménagement de 1 à 1.5%. Délibération n°32.

2. Mise en conformité électrique de la sonnerie des cloches de l'église.

Le Conseil étudie le devis de l'entreprise Biard-Roy et l'accepte pour un montant de 3 495€ HT, soit 4 194€ TTC. Délibération n°33.

3. Réfection du chemin de St-Jouarre.

Une première phase de travaux est programmée. Elle concerne l'entrée du chemin à partir de la RD 35 et l'autre extrémité en amont des habitations pour un total d'environ 750 mètres. Trois devis ont été reçus. Après débat au cours duquel un conseiller exprime des réserves sur les tronçons retenus, le Conseil choisit celui de l'entreprise PRC pour un montant de 25 966€ HT. Il est convenu que cette attribution est prononcée sous réserve que l'entreprise s'engage à pratiquer un arasement côté prairies aux endroits où l'eau de pluie pourrait stagner. Délibération n° 34.

4. Défense incendie route de Serqueux.

Des trois projets d'équipement de défense incendie précédemment évoqués, seul celui de la pose d'une poche de 120m³ route de Serqueux a été validé par le SDIS. Les trois devis reçus sont étudiés mais aucun n'est retenu dans l'attente de précisions complémentaires.

5. Point sur le dossier global communal de défense incendie.

D'une étude approfondie des besoins en défense incendie sur l'ensemble de la commune menée avec le SDIS, il ressort la nécessité d'installer 35 poches de réserve d'eau (25 de 120m³, 4 de 45m³, 4 de 30m³ et 2 de 15m³). Tenant compte d'un montant total de subventions à hauteur de 65%, le reste à charge pour la commune s'élèverait à environ 197 000€ HT. Toutefois, un complément d'étude va être conduit pour examiner la possibilité d'installation de poteaux incendie à la place de poches, solution plus esthétique et vraisemblablement moins onéreuse mais supposant d'autres conditions de réalisation.

6. Salle polyvalente : choix du coloris du clin.

Le Conseil, après examen du nuancier, confirme les couleurs initialement proposées dans le cadre de l'appel d'offres. Une abstention est enregistrée. Délibération n°35.

Au sujet de la salle polyvalente, le maire informe le Conseil du montant des travaux résultant de l'appel d'offres, soit 1 282 688€ HT pour un total de subventions de 269 099€. Des premiers contacts avec les banques, il ressort la nécessité d'améliorer le fonds de roulement des finances de la commune. Plusieurs pistes sont évoquées et seront étudiées dans les plus courts délais en collaboration avec le Trésorier des Finances publiques de Forges-les-Eaux.

